

REGLES D'OCCUPATION DES LOCAUX - Pôle Santé

1- Période d'ouverture

- Les locaux sont ouverts de 8h à 20 h (Lundi-Vendredi) et de 8 h à 12 h (Samedi)
- La fin des cours est fixée à 20 h 00 (fermeture du Pôle Santé).
- Les locaux sont fermés pendant les périodes de congés universitaires.

L'occupation des locaux d'enseignement en dehors de ces horaires (cours, conférences, thèses, colloques) nécessite impérativement la mise en place d'une convention d'occupation auprès des Chefs des Services Administratifs et la réservation d'un service de gardiennage externe à l'URCA.

L'occupation des locaux de recherche hors de ces horaires est sous la responsabilité exclusive du Directeur de l'Unité de Recherche.

2- Restaurations avec plateaux repas (séminaires, colloques, congrès, réunions)

- La restauration avec plateaux repas est autorisée dans :
 - Le restaurant Universitaire (avec réservation d'une série de tables)
 - La Cafétéria (réserver la salle auprès de l'association Cafeteria)
 - La petite Cafétéria « Biomolécules » (réserver la salle auprès de J Geeraerts)
 - Le Hall, avec accord des doyens ou des C.S.A., sous condition de nettoyage et d'évacuation des déchets. Les demandes de logistique (table, chaise, panneaux) sont à adresser à M. Rodenschmidt. Les fours et matériels de réchauffage sont interdits dans le hall.
- La restauration avec plateaux repas est interdite dans les locaux dédiés à l'enseignement :
 - Les salles de cours et de travaux dirigés
 - Les amphithéâtres

3- Pots de thèse

Les pots de thèse sont autorisés uniquement dans les locaux suivants :

- Le restaurant Universitaire (réserver une série de tables)
- La Cafétéria (réserver la salle auprès de l'association Cafeteria), avec la possibilité de bénéficier d'un service payant (dressage de table, service et nettoyage)
- La petite Cafétéria « Biomolécules » (réserver la salle auprès de J Geeraerts)
Attention : fin du pot et fermeture de la salle à 17 h 00
- Le Hall, avec accord des C.S.A, sous condition de nettoyage, d'évacuation des déchets, de bruit limité. Attention : fin du pot à 18 h 00

Il est strictement interdit :

- d'organiser un pot de de thèse dans la salle des thèses
- de mettre en place une sonorisation (musique) sans autorisation
- de consommer des alcools forts (plus de 15°) lors de tout pot de thèse ou autre manifestation

ATTENTION : Cas particulier des soutenances de thèse débutant à 18 h00 :

Les pots de thèse dont les soutenances de thèses débutent à 18 h 00 doivent avoir lieu exclusivement dans l'enceinte de la Cafétéria, avec mise en place d'une convention d'occupation de 20 h à 21 h et réservation d'un service de gardiennage externe à l'URCA (confère §1).

Deux pots de thèse peuvent avoir lieu simultanément dans la cafeteria (capacité d'accueil maximal de 80).

Pr. Jean-Paul Eschard,
Doyen UFR Médecine

Pr Jean-Marc Millot,
Doyen UFR Pharmacie